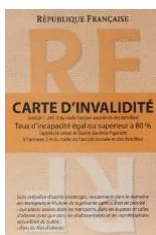


DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTES

**Vous êtes bénéficiaire d'une ancienne
CARTE d'INVALIDITE/PRIORITE ou de STATIONNEMENT**



Vous devez la faire changer avant le 31/12/2026

Conformément au décret n°2016-1849 du 23 décembre 2016,
les cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité sont remplacées par la
Carte Mobilité Inclusion (CMI) au plus tard le 31 décembre 2026.

Le support change, MAIS LE DROIT RESTE LE MEME.

Formulaire à remplir et à retourner à :

Maison Départementale des Personnes Handicapées
11 rue Vaucanson – 63100 Clermont-Ferrand

☐ Carte d'invalidité ☐ Carte de priorité ☐ Carte de stationnement

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

Prénom(s) : Date de naissance : /___/___/___/

Adresse :

CP : /___/___/ Ville :

Tél : /___/___/___/ Courriel : /___/___/___/

Joindre :

- une copie de l'ancienne carte (si possible),
- un justificatif d'identité,
- et si changement d'adresse un justificatif de domicile récent.

Fait le : /___/___/___/

Signature du demandeur